

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION



Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
25e séance
tenue le
mardi 15 novembre 1994
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 25e SÉANCE

Président : M. KHAN (Pakistan)

puis : M. RAICHEV (Bulgarie) (Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite)
- b) ALIMENTATION ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (suite)
- c) PRODUITS DE BASE (suite)
- d) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (suite)
- e) INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DES PAYS EN TRANSITION À L'ÉCONOMIE MONDIALE (suite)
- f) COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (suite)
- g) CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (Habitat II) (suite)
- h) COOPÉRATION INTERNATIONALE EN VUE D'ÉLIMINER LA PAUVRETÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (suite)
- i) INITIATIVE DES NATIONS UNIES SUR LES POSSIBILITÉS OFFERTES ET LA PARTICIPATION (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/49/SR.25
16 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

94-82293 (F)

9482293

/...

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Projet de résolution A/C.2/49/L.16

1. M. AHMIA (Algérie) présentant, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution A/C.2/49/L.16 intitulé "Rapport du Comité de la planification du développement : examen général de la liste des pays les moins avancés" dit que ledit projet fait suite à la décision que le Conseil économique et social a prise à sa session précédente sur la base d'une proposition du Comité de planification du développement tendant à modifier la composition de la liste des pays les moins avancés. L'orateur exprime l'espoir que le projet sera approuvé par consensus.

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

Projets de résolution A/C.2/49/L.17, L.18 et L.19

2. M. AHMIA (Algérie) présente, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, les projets de résolution A/C.2/49/L.17, intitulé "Diffusion des principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement", A/C.2/49/L.18, intitulé "Journée internationale de la protection de la couche d'ozone" et A/C.2/49/L.19, intitulé "Célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse". Les trois projets de résolution, dont l'approbation n'aurait pas de conséquences financières et pour lesquels on n'a pas demandé au Secrétaire général de présenter un rapport, se fondent sur les recommandations formulées à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). L'orateur espère qu'ils seront approuvés par consensus pendant les consultations officielles.

Projet de résolution A/C.2/49/L.20

3. Mme WILLIAMS-MANIGAULT (États-Unis d'Amérique) dit, en présentant le projet de résolution A/C.2/49/L.20, intitulé "La pêche non autorisée dans les zones relevant de la juridiction nationale et ses effets sur les ressources biologiques marines des océans et des mers de la planète", qu'à la deuxième ligne du cinquième alinéa du préambule du texte anglais du document, il faut dire "overwhelming proportion" au lieu de "largest share". Le volet le plus important des discussions qui ont eu lieu récemment au niveau international porte sur la pêche non autorisée dans les eaux relevant de la juridiction nationale et il faut compter sur le pouvoir de dissuasion que pourraient avoir à cet égard les programmes d'assistance et les mécanismes de présentation des rapports. La représentante des États-Unis annonce que le Cap-Vert et le Maroc se sont joints aux auteurs du projet.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91, A/49/229, A/49/256, A/49/307, A/49/378, A/49/381, A/49/395, A/49/412-S/1994/1078, A/49/422-S/1994/1086, A/49/424 et Add.1, A/49/479, A/49/493-S/1994/1142, A/49/506, A/49/541 et A/49/542)

- a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite) (A/49/15 (vol. I et II), A/49/227 et Add.1 et Add.2, A/49/228-S/1994/827, A/49/277, A/49/363)
- b) ALIMENTATION ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (suite) (A/49/438, A/49/507)
- c) PRODUITS DE BASE (suite) (A/49/226, A/49/228-S/1994/827, A/49/287-S/1994/894 et Corr.1)
- d) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (suite) (A/49/159-E/1994/62 et Add.1 et 2)
- e) INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DES PAYS EN TRANSITION À L'ÉCONOMIE MONDIALE (suite) (A/49/330)
- f) COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (suite) (A/49/347, A/49/372)
- g) CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II) (suite) (A/49/37, Supplément No 37, A/49/272, A/49/640)
- h) COOPÉRATION INTERNATIONALE EN VUE D'ÉLIMINER LA PAUVRETÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (suite) (A/49/572)
- i) INITIATIVE DES NATIONS UNIES SUR LES POSSIBILITÉS OFFERTES ET LA PARTICIPATION (suite) (A/49/287-S/1994/894 et Corr.1, A/49/541)

4. Mme WILLIAMS-MANIGAULT (États-Unis d'Amérique) se félicite des résultats du Colloque international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale organisé en octobre 1994 à Columbus (Ohio) sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Ce colloque traduit la volonté de l'Organisation des Nations Unies de passer des discussions théoriques sur la politique économique à la recherche de solutions pratiques.

5. Il existe une relation directe entre le développement économique et l'élaboration et l'utilisation de la technologie, en particulier celle des télécommunications. Le développement économique étant fonction des lois du marché et de la libéralisation du commerce, sa délégation souscrit au principe de la libre circulation des biens et des services dans le secteur des télécommunications et de la technologie de l'information pour le commerce et s'associe aux appels en faveur de l'élimination des barrières dans ce secteur.

6. Pendant le colloque, on a abordé la question des rapports entre l'efficacité commerciale et le développement et étudié des solutions d'ordre pratique permettant d'assurer une plus grande participation au commerce international, l'accès à la technologie qui offre des perspectives commerciales et la fonction des gouvernements dans le renforcement de l'efficacité et de la compétitivité commerciales. Le Vice-Président des États-Unis, M. Al Gore, a encouragé les gouvernements à promouvoir l'investissement privé, la concurrence,

l'assouplissement des réglementations, l'accès aux réseaux d'information et l'utilisation de réseaux mondiaux.

7. Sa délégation partage l'opinion selon laquelle le développement de tous les pays – développés et en développement – est tributaire de l'assistance technique et technologique ainsi que de la participation du secteur privé. La croissance des pays en développement passera par le commerce, non par l'aide financière. La promotion du commerce à l'aide de moyens électroniques dans le monde entier doit se fonder sur le principe de l'égalité d'accès à des systèmes compatibles avec les normes internationales. Pour élargir la participation au commerce mondial, on pourra prendre, dans l'immédiat, des mesures dans les secteurs suivants : douanes, transports, banques, assurances, informations, pratiques commerciales et télécommunications.

8. Au cours du colloque, on a arrêté divers principes concernant l'approche que l'Organisation des Nations Unies pourrait adopter en ce qui concerne le développement économique, à savoir que le commerce et non l'aide extérieure stimule le développement économique; que le commerce national et international se développe mieux dans un milieu qui favorise l'entreprise privée, appuie l'économie de marché, encourage l'abolition des barrières douanières et autres, et dans un cadre juridique et réglementaire favorable à une activité commerciale durable, qu'il incombe à chaque pays d'arrêter en toute souveraineté les mesures qui conviennent le mieux dans le domaine du commerce, compte tenu de sa situation particulière; et que les flux financiers extérieurs les plus importants et les plus réguliers sont ceux qui proviennent des investissements étrangers directs dans les secteurs commerciaux les plus porteurs de l'économie d'un pays.

9. Le succès du Colloque démontre que la CNUCED peut jouer un rôle important dans le développement des possibilités économiques. Les États Membres des Nations Unies doivent continuer d'adopter des mesures concrètes en vue de redéfinir la mission de l'Organisation, de réformer ses institutions et d'actualiser ses débats afin de contribuer au développement en établissant des relations commerciales fondées sur le respect et les avantages mutuels.

10. On peut sensiblement atténuer les effets de la pauvreté en créant de la richesse, au lieu de se borner à la redistribuer. La redistribution aboutit seulement à une situation intenable. Il faut également favoriser la création de richesse et promouvoir tous les secteurs de la société. Arrêter une politique économique judicieuse, assurer la stabilité économique, la liberté du commerce, la transparence du code des investissements et de la législation ainsi que l'échange de technologie important beaucoup plus pour atténuer les effets de la pauvreté que les transferts internationaux de ressources.

11. Les États-Unis accordent la plus grande priorité à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), en particulier aux questions relatives à l'urbanisation, et ont pris une part active à ses préparatifs. Ils aideront, par l'intermédiaire de l'Agency for International Development, les pays à préparer cette conférence, en particulier à établir des rapports nationaux fondés sur les indicateurs du logement et exposant les politiques d'urbanisme. Ils apportent une aide financière au secrétariat de la Conférence et consacreront 700 000 dollars aux diverses activités liées aux

préparatifs en plus de la contribution qu'ils versent habituellement au Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

12. Les États-Unis accordent une grande importance à la transition des pays à économie planifiée vers l'économie de marché. Pour que ce processus soit couronné de succès, il faut que ces pays suivent des politiques qui favorisent l'initiative individuelle et créent un cadre favorable au développement de l'esprit d'entreprise. Les États-Unis réaffirment qu'ils sont disposés à favoriser le développement des pays à économie de marché du monde entier et soulignent à cet égard le rôle important que jouent le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et la Commission économique pour l'Europe (CEE). L'intervenant dit que son gouvernement, qui continue de collaborer étroitement avec ces institutions et avec d'autres gouvernements, suit avec intérêt le processus de transition et prie le système des Nations Unies et les États Membres de le soutenir.

13. M. ABELIAN (Arménie), se référant au rapport du Secrétaire général sur l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale (A/49/330), insiste sur un aspect important, à savoir que le processus prendra plus de temps et sera plus compliqué que prévu. En étudiant l'économie des pays socialistes, quelques économistes occidentaux ont étudié le fonctionnement de l'économie planifiée et comparé celle-ci à l'économie de marché. Ils ne se sont pas intéressés à la transition d'un régime à l'autre. Or, celle-ci suppose une réforme des politiques, dans laquelle on insiste sur l'efficacité de l'économie, la libéralisation du commerce, la réforme fiscale et financière, la suppression du contrôle des changes et des prix, la privatisation et la libéralisation des investissements intérieurs et extérieurs.

14. L'économie arménienne, comme celle des autres ex-républiques soviétiques, souffre des conséquences des changements qui se sont produits à la suite de la désintégration de l'Union soviétique ainsi que des effets du blocus des voies de communication par l'Azerbaïdjan, de l'embargo imposé par la Turquie et du tremblement de terre dévastateur de 1988. L'Arménie commence cependant à mettre en oeuvre des réformes importantes pour créer une économie de marché. Elle a déjà achevé la réforme agraire et procède maintenant à la privatisation des petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales qui ne prendra fin que lorsqu'elle aura privatisé toutes les entreprises publiques susceptibles d'être privatisées. Elle a réformé le système bancaire qui comporte désormais deux niveaux : une banque centrale et un groupe de banques commerciales. Elle peut maintenant coopérer avec d'autres pays pour assurer son développement et sa croissance ce qui, à son tour, encouragera la paix et la stabilité dans la région.

15. La présence des institutions spécialisées des Nations Unies et des divers organismes de développement favorise le processus de transition. Il convient à cet égard de considérer que les résolutions 47/199 et 48/209 que l'Assemblée générale a adoptées respectivement le 22 décembre 1992 et le 21 décembre 1993, revêtent une grande importance pour la planification et l'exécution des activités de l'Organisation. Il faut cependant perfectionner l'approche globale du système des Nations Unies en élaborant les notes de stratégie nationale et en mettant en place le système de coordonnateurs résidents. Chaque pays doit tenir compte de ses propres besoins, traditions, valeurs et normes éthiques. Le rôle

dévolu à l'Organisation des Nations Unies dans un monde en mutation ne signifie pas qu'on fasse abstraction des capacités de chaque pays et l'Organisation ne cherche pas non plus à remplacer ces capacités par des modèles importés qu'il serait d'ailleurs très difficile d'intégrer.

16. Le représentant de l'Arménie se félicite des mesures que le Secrétaire général a prises pour renforcer la capacité du système des Nations Unies. Pratiquement tous les organismes des Nations Unies et la communauté internationale en général ont aidé les pays en transition. Il importe d'améliorer la coordination sur les deux plans et il faut accroître les échanges d'informations entre les programmes de pays et les programmes régionaux. La délégation arménienne se félicite du fait que le Secrétaire général ait pris l'initiative de demander à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de l'aider à assurer une plus grande cohérence et une meilleure coordination.

17. La communauté internationale a apporté son soutien principalement par le biais des institutions de Bretton Woods. Il serait maintenant utile que ces institutions apportent des concours aux balances des paiements afin qu'on puisse importer les éléments nécessaires pour continuer à produire et créer des systèmes de protection sociale destinés à aider de façon encore modeste les couches touchées par les bouleversements entraînés par la transition et les réformes structurelles de longue haleine.

18. La réforme dans les pays à économie planifiée aura des incidences positives pour les pays en développement. Lorsqu'on l'aura menée à terme et que la croissance économique aura repris, les ex-républiques socialistes deviendront un grand marché d'exportation pour les pays en développement et une source de capitaux et de technologie.

19. Le représentant de l'Arménie espère que la Deuxième Commission pourra poursuivre le travail de fond commencé avec les résolutions 47/187 et 48/181 que l'Assemblée a respectivement adoptées le 22 décembre 1992 et le 21 décembre 1993.

20. M. LUEDIG (Estonie), prenant la parole au nom de la Lettonie et de la Lituanie également, indique, à propos de l'intégration des économies en transition dans l'économie mondiale, que depuis le démantèlement de l'ex-Union soviétique, chacun de ces pays s'est transformé d'une manière radicale, et qu'il existe actuellement entre eux plus de différences que de similitudes. L'adaptation des structures nationales, préalable indispensable à l'intégration dans l'économie mondiale, a exigé que des décisions pénibles, parfois impopulaires, soient prises dans les domaines budgétaire et politique. Il faut trouver un équilibre entre les avantages futurs de l'économie de marché et les besoins sociaux immédiats des couches les plus vulnérables de la population. Il existe heureusement des exemples, parmi les économies en transition, qui montrent que la conversion à l'économie de marché a augmenté les richesses et la capacité d'apporter un soutien à ceux qui en ont véritablement besoin.

21. Dans certains pays, les privatisations ont désorganisé le marché du travail et accru le chômage. Heureusement, le succès de ce processus et la rapidité avec laquelle il a été mené à bien dans les États baltes ont jeté les bases de

la restructuration ultérieure du marché et permettent d'envisager la solution à long terme aux problèmes d'emploi.

22. Les pays à économie en transition, qui doivent encore achever un grand nombre de transformations institutionnelles, ont besoin d'être orientés pour s'intégrer à l'économie mondiale. En temps qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ils bénéficient de l'aide qu'elle fournit pour des travaux d'analyse coordonnés et des conseils techniques, afin que cette orientation entraîne une évolution immédiate du commerce national et international et évite d'avoir à introduire plus tard des aménagements.

23. Les travaux des commissions régionales en vue d'harmoniser les normes et règlements à l'échelle régionale ont permis d'établir des règles destinées à adapter et à améliorer les pratiques commerciales des pays en transition. Cette évolution a contribué à renforcer la crédibilité, la prévisibilité et la transparence dans les relations commerciales, ce qui a favorisé les investissements étrangers directs dans ces pays.

24. Afin de réussir leur intégration dans l'économie mondiale, les pays à économie en transition doivent accéder aux marchés, avoir des échanges commerciaux avec les pays développés et les pays en développement et bénéficier d'une assistance technique visant à créer des capacités institutionnelles.

25. La délégation estonienne attend avec intérêt l'examen du rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour le développement" et les incidences positives qu'il aura sur l'intégration des pays à économie en transition dans l'économie mondiale. L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie accordent une grande importance aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dans la mesure où ils devraient rendre équitables et transparents les échanges commerciaux entre tous les pays.

26. Mme ULLOA (Équateur) souligne l'urgence et l'importance de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), étant donné qu'elle abordera des problèmes tels que la pauvreté, la dégradation de l'environnement, le chômage, l'absence d'éducation et l'exode rural massif, phénomènes qui existent tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

27. En avril 1995, le Comité préparatoire de la Conférence tiendra une deuxième session à Nairobi afin d'entreprendre des travaux importants, notamment la révision du plan d'action sur la base des rapports et plans d'action nationaux présentés par les États Membres.

28. Il est donc impératif que les États élaborent leurs rapports en mettant en place des comités nationaux ayant une large représentation sociale, afin que des idées et des solutions concrètes soient apportées aux problèmes des établissements humains. Ces rapports nationaux doivent refléter la réalité socio-économique de manière exacte et objective, en se fondant sur des indicateurs pertinents. La délégation de l'Équateur est favorable à ce qu'une brève troisième session du Comité préparatoire se tienne à New York.

29. Pour que la Conférence atteigne ses objectifs, il faut renforcer la coopération internationale en fournissant des ressources financières et techniques adaptées qui permettront, en particulier aux pays en développement, de réaliser des activités s'y rapportant. La délégation équatorienne est préoccupée par le fait que le budget d'Habitat II n'est que de 1,2 million de dollars, alors qu'il y a 20 ans, celui d'Habitat I était de 1,7 million de dollars. Elle demande que des ressources suffisantes, prélevées sur le budget ordinaire de l'ONU, soient immédiatement allouées au secrétariat de la Conférence afin qu'il renforce ses activités. De même, l'Équateur souhaite que le groupe d'experts de l'ONU qui avait appuyé les préparatifs d'Habitat I soit reconstitué et offre ses services à cette conférence. Par ailleurs, il fait siennes les déclarations formulées par le Groupe des 77 et le Groupe de Rio sur cette question.

30. M. SUCHARIPA (Autriche) dit qu'il est indispensable de lutter contre la pauvreté pour parvenir à un développement durable, et que l'importance accordée par la communauté internationale à cette question est attestée par la résolution 47/92 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1992, relative à la convocation d'un Sommet mondial pour le développement social, qui fait figurer l'atténuation et la réduction de la pauvreté parmi les questions essentielles devant être abordées lors du Sommet.

31. L'Autriche axe ses activités de coopération dans ce domaine sur l'être humain, en particulier dans les pays les moins développés et les moins avancés, et sa coopération bilatérale et multilatérale cherche en priorité à promouvoir une participation collective à la production et une distribution socialement équitable des fruits de la croissance.

32. La pauvreté est un concept relatif, ayant des manifestations multiples et variées selon les différents contextes sociaux et culturels. L'Autriche propose donc qu'un accord international soit conclu sur la notion d'"extrême pauvreté" ou de "pauvreté totale ou généralisée". À cette fin, il faudrait prendre pour base des indicateurs ventilés par sexe, tels que l'état nutritionnel, l'approvisionnement en eau potable, l'état sanitaire général, la mortalité infantile, la mortalité et la morbidité maternelles, l'espérance de vie et le niveau d'alphabétisation. Universellement accepté, ce concept serait très utile concrètement.

33. L'Autriche considère que les décisions adoptées à l'issue des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay accroîtront les échanges commerciaux et stimuleront la croissance et l'emploi. En outre, elles donneront au commerce international une assise plus stable qui permettra qu'un traitement plus favorable soit accordé, dans plusieurs domaines, aux pays en développement et aux pays les moins avancés.

34. Les problèmes de l'environnement ayant des incidences sur le commerce, un débat devrait être engagé au niveau international sur les rapports entre le commerce et l'environnement. Des mesures de fond répondant aux besoins de tous les pays et pouvant améliorer la corrélation positive entre le commerce et la protection de l'environnement doivent être adoptées afin de promouvoir le développement durable. L'Autriche appuie pleinement le programme de travail équilibré du Comité du commerce et de l'environnement de la future OMC.

De même, elle attend avec intérêt les résultats des travaux de la CNUCED sur le commerce, l'environnement et le développement, qui commenceront le 28 novembre 1994.

35. L'Autriche souligne en particulier qu'il est nécessaire d'harmoniser le droit commercial international et constate que la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) se consacre actuellement à cette tâche de manière très satisfaisante. Ces activités sont particulièrement importantes pour les États en transition vers l'économie de marché, dans la mesure où la complexité des normes juridiques modernes en la matière exige une formation et une assistance technique. La délégation autrichienne se félicite du programme de séminaires régionaux et nationaux organisés par le Secrétariat.

36. L'Autriche prend note du rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) (A/49/347) et observe que l'ONUDI a entrepris des réformes considérables et pris des mesures importantes. Elle considère que l'ONUDI aura besoin d'une équipe forte et décidée pour seconder le Directeur général, et exhorte les États membres de l'ONUDI à verser leurs contributions dans leur totalité et sans retard.

37. Le Gouvernement autrichien réaffirme qu'il est désireux de participer au processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II); à cet effet, il a mis en place son propre comité préparatoire, dont la tâche principale est d'élaborer le rapport national qui sera présenté à la Conférence.

38. M. CHANTHAVILAY (République démocratique populaire lao) dit que son pays appuie pleinement la déclaration prononcée par le représentant de l'Algérie le 8 novembre 1994 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

39. Le dialogue constructif entre les pays du Nord et ceux du Sud contribuera à renforcer la coopération internationale en vue du développement. L'essor du commerce international à l'avantage de tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement, est l'un des thèmes importants qui doivent être examinés à la faveur de ce dialogue.

40. S'il est naturel d'espérer que la future OMC ne fera pas de discrimination mais qu'elle sera plus transparente, plus juste et plus sûre, il est néanmoins préoccupant de constater qu'à court terme, les dispositions de l'Accord portant création de l'OMC peuvent être préjudiciables aux pays les moins avancés. La République démocratique populaire lao demande à la communauté internationale de coopérer afin de veiller à ce que l'application de l'accord profite véritablement à ces pays.

41. Les progrès limités enregistrés dans l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés sont également préoccupants. La réunion intergouvernementale de haut niveau convoquée pour procéder à un examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre de ce programme, qui se tiendra en 1995, sera une occasion importante pour la communauté internationale d'adopter de nouvelles mesures visant à réactiver et à accélérer la croissance des pays les moins avancés.

42. La République démocratique populaire lao accueille avec satisfaction la résolution 47/196 de l'Assemblée générale du 22 décembre 1992, dans laquelle il a été décidé que le 17 octobre marquerait la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. De même, elle accorde une grande importance au Sommet mondial sur le développement social convoqué en 1995. La communauté internationale devrait en saisir l'occasion pour réaffirmer sa volonté politique d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement et, en particulier, dans les pays les moins avancés.

43. Malgré les progrès obtenus grâce aux réformes de fond entreprises en 1986, la République démocratique populaire lao doit encore résoudre des problèmes ayant trait notamment à la pauvreté, à l'analphabétisme et au manque d'infrastructures socio-économiques. Le Gouvernement espère que la communauté internationale l'aidera à réaliser sa stratégie de développement socio-économique d'ici à l'an 2000.

44. M. CENCEN (Slovénie) estime que l'intégration régionale est positive si elle est conçue comme une étape de la mise en place du système commercial multilatéral, car elle permet de développer le commerce tout en évitant la formation de blocs fermés et le protectionnisme.

45. La conclusion des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay est extrêmement importante pour le commerce mondial, et la Slovénie accueille avec satisfaction les accords conclus à Marrakech. Il est indispensable de libéraliser l'accès aux marchés internationaux pour que l'économie de marché fonctionne avec succès. En tant que membre de l'OMC, la Slovénie s'efforcera de rechercher et de mettre en oeuvre de nouveaux mécanismes visant à libéraliser le commerce mondial, car elle estime que la libre circulation des biens est profitable à l'ensemble de l'humanité.

46. Après avoir stabilisé le pays sur le plan macro-économique, le Gouvernement slovène a commencé d'envisager différentes stratégies visant à renforcer la transformation structurelle de l'économie, à intégrer la Slovénie aux structures régionales et à établir les priorités en matière de développement à long terme.

47. L'expression "pays en transition" n'est pas toujours appropriée, dans la mesure où elle semble parfois faire référence à un groupe homogène de pays qui, en réalité, sont très différents. Certains pays dont l'économie était planifiée ont mis en place, relativement vite et avec succès, une économie de marché, et sont parvenus à la stabilité macro-économique, ce qui démontre que le processus de transition peut être relativement bref et qu'il n'exige pas nécessairement un apport important de ressources externes. Lorsqu'on parle de pays ou d'économie en transition, il faut avoir à l'esprit l'identité de chacun de ces pays et de chacune de ces économies afin d'éviter que cette expression ne devienne un stéréotype et qu'elle soit employée à des fins politiques et non économiques.

48. Le Sommet mondial sur le développement social qui se tiendra en 1995 sera l'occasion de réfléchir à tous les aspects sociaux du développement. Tous les organismes et institutions internationales, y compris celles de Bretton Woods, doivent participer activement aux préparatifs du Sommet et au Sommet lui-même. Les critères retenus pour évaluer les progrès et le développement réels doivent être mieux adaptés aux besoins et exprimer la relation qui existe entre

développement économique et développement social. Ils doivent être transparents et interdisciplinaires, et éviter tout préjugé d'ordre politique, ethnique, racial ou autre.

49. M. TASEER (Pakistan) déplore que les pays industrialisés aient adopté des politiques commerciales restrictives au cours des 10 dernières années, car elles ont été préjudiciables aux pays en développement, dont un grand nombre ont libéralisé leur régime commercial, parfois à un prix social, politique et économique exorbitant. En revanche, les champions du libre-échange ont érigé des barrières tarifaires et non tarifaires. La Banque mondiale a calculé que l'existence de barrières commerciales entraîne, pour les pays en développement, un manque à gagner très important équivalant au double de l'aide annuelle fournie par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et au double des intérêts que ces pays versent ensemble chaque année au titre de leur dette publique externe.

50. On espérait que la conclusion des négociations commerciales d'Uruguay réduirait le protectionnisme sous toutes ses formes. Les débats concernant l'OMC semblent cependant indiquer qu'un nouveau type de protectionnisme est apparu, qui se fonde sur la protection de l'environnement ou la promotion des droits des travailleurs des pays en développement.

51. Bien que les résultats des négociations d'Uruguay aient été partiels et insuffisants pour les pays en développement, il faut se féliciter que ces négociations aient été menées à leur terme. Les dispositions figurant dans les accords qui ont été adoptés doivent permettre aux pays plus petits de s'opposer aux mesures commerciales unilatérales et discriminatoires.

52. On a observé, ces dernières années, une tendance croissante à la régionalisation. Cependant, aucun accord régional ne peut être pleinement efficace sans un solide système commercial multilatéral interdisant les restrictions unilatérales et discriminatoires au commerce, en particulier celles touchant les pays en développement.

53. L'idée selon laquelle le Pakistan est favorable à l'établissement d'une économie mondiale bénéfique pour tous se reflète dans sa politique commerciale, caractérisée par la libéralisation du régime commercial et du régime des investissements. Le Pakistan, qui se trouve au carrefour de l'Asie méridionale, de l'Asie centrale, de la Chine et des pays du Golfe, souhaite être le lien entre les structures de sécurité et de coopération de ces diverses régions d'Asie.

54. M. REPISHTI (Albanie) dit que le passage d'une économie planifiée à une économie de marché constitue une priorité absolue pour son pays. La politique économique de l'Albanie est axée sur la libéralisation des prix, l'ouverture de l'économie sur le monde entier, la stabilisation macro-économique, la réforme institutionnelle et législative, la privatisation des entreprises et leur intégration au marché et la protection sociale des couches les plus défavorisées de la population.

55. Grâce à la privatisation, le produit intérieur brut (PIB) de l'Albanie a augmenté de 11 %. Pour 1994, on prévoit une croissance de 5 à 8 %.

La libéralisation des échanges, des prix et des services a transformé le marché et encouragé la production et l'investissement.

56. La mise en oeuvre de certains programmes élaborés par l'Union européenne en faveur de pays non membres, notamment des anciens pays socialistes, est un aspect important de l'intégration de l'Albanie à l'économie mondiale.

57. Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement (DADSG) et le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques (DIESAP), organes qui participent aux activités établies par la résolution 48/181 de l'Assemblée générale du 21 décembre 1993, devraient recentrer leurs activités sur l'application des mesures visant à soutenir les efforts de développement des pays à économie de transition. La collaboration de l'Albanie avec le DADSG aura pour objet de renforcer la création d'institutions et la mise en valeur des ressources humaines grâce à une coopération dans les domaines de la planification du développement, des infrastructures, du développement social et économique et de l'administration publique et financière.

58. M. NKAMBULE (Swaziland) dit que son pays accorde une importance particulière au développement industriel parce que le secteur secondaire est celui qui contribue le plus au PIB du pays. C'est pourquoi, avec l'aide financière de l'ONUDI et du secteur privé, le Swaziland termine actuellement l'élaboration de la première stratégie industrielle, qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de développement, elle-même financée par le PNUD.

59. Le Swaziland a achevé la préparation du projet de code des investissements. Ce code et la stratégie industrielle favoriseront le développement industriel et atténueront la méfiance des éventuels investisseurs étrangers, encourageant ainsi l'investissement étranger direct.

60. Le Gouvernement swazi réalise actuellement des programmes visant à redresser et améliorer l'équipement de ses zones industrielles ou à en créer de nouvelles afin de favoriser le développement des petites et moyennes entreprises et d'appliquer le programme national de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique.

61. M. NGO QUANG XUAN (Viet Nam), signalant que l'Assemblée générale a réaffirmé son engagement en matière de développement et de coopération internationale en adoptant la résolution S-18/3, le 1er mai 1990, et la résolution 45/199, le 21 décembre 1990, dit que son pays partage l'opinion de la communauté internationale sur la nécessité de fixer des objectifs mondiaux afin de permettre une croissance durable et une relance de l'économie mondiale. La Conférence de Rio et l'adoption d'Action 21 en 1992 ont confirmé les grandes orientations de cette stratégie.

62. À présent que les négociations d'Uruguay sont achevées, il est essentiel de ratifier et d'appliquer l'Accord final de façon à soutenir le développement durable des pays en développement. Par ailleurs, il est nécessaire que les participants au Sommet mondial pour le développement social, qui aura lieu en 1995, élaborent un plan d'action comprenant des objectifs précis et par lequel la communauté internationale, notamment les pays les plus industrialisés,

s'engagerait véritablement à seconder les pays en développement dans l'exécution des activités complémentaires et à renforcer la coopération internationale afin de favoriser le développement social et économique en se fondant sur l'égalité et l'avantage mutuel.

63. Les efforts du Viet Nam pour passer à une économie de marché et s'intégrer à la communauté internationale ont déjà conduit à quelques résultats positifs. Pour ce faire, le Viet Nam coopère avec d'autres pays et avec les institutions internationales afin de rassembler des ressources externes pour parvenir à un développement durable.

64. Le Viet Nam s'est fixé pour l'an 2000 les objectifs suivants : atteindre un taux annuel de croissance du PIB de 9 à 10 %; améliorer le système financier et budgétaire afin de dégager des revenus suffisants pour couvrir les dépenses de fonctionnement et accroître le taux d'épargne en le portant à 10 % du PIB; accroître la valeur des exportations pour qu'elle atteigne en moyenne 25 % du PIB; accroître l'investissement afin de développer l'industrie, l'agriculture, le tourisme et les services grâce à la mise en oeuvre de politiques destinées à attirer les investissements étrangers directs, à la création d'entreprises en association avec des partenaires étrangers et à une utilisation efficace de l'aide publique au développement; augmenter les investissements destinés aux activités de protection de l'environnement afin de garantir un développement durable.

65. M. JABBARY (République islamique d'Iran) déplore que le fossé entre les pays développés et les pays en développement continue à se creuser en dépit de certains signes encourageants, tels que les efforts d'intégration mondiale et régionale. La fin des négociations d'Uruguay laissait espérer que la participation du tiers monde aux marchés mondiaux augmenterait mais l'apparition de nouvelles formes de protectionnisme annule les avantages comparatifs des pays en développement dans certains secteurs commerciaux.

66. Les pays développés n'ont pas eu à faire face à ce type d'obstacles lorsqu'ils se sont lancés sur la voie de l'industrialisation. Il est indispensable d'établir des mécanismes de contrôle de l'application des accords d'Uruguay afin de veiller à ce que l'OMC contribue à la création d'un système commercial international obéissant à des normes et à des règles homogènes et équitables. Ce serait là un moyen de créer un environnement économique international favorable et d'encourager les pays en développement à participer activement aux échanges internationaux.

67. Les accords d'Uruguay auront des retombées importantes pour la coopération internationale. L'application efficace de leurs dispositions, concernant notamment le traitement spécial et préférentiel accordé aux pays en développement, aidera ces derniers à bénéficier de la libéralisation des marchés des biens et services. En revanche, les lacunes dont ils souffrent en matière de production alimentaire et de technologie ne feront que s'aggraver.

68. Le représentant de l'Iran souscrit aux conclusions du rapport du Conseil du commerce et du développement (A/49/15, vol. I) concernant l'importance du rôle de la CNUCED dans le système commercial international, notamment sur le plan de la coopération technique visant à répondre aux besoins particuliers des pays en

développement. Il est indispensable d'accroître l'assistance technique fournie aux pays en développement afin que ceux-ci tirent réellement parti des accords d'Uruguay.

69. En ce qui concerne les produits de base (A/49/226), la délégation iranienne prend note du nouveau concept de liaisons interindustrielles dans la perspective du développement et de la diversification, introduit par la CNUCED. Comme le fait remarquer ce document, la tendance générale, à long terme, à la baisse des prix réels des produits de base, qui vient s'ajouter à la faiblesse de la croissance économique, suscite des inquiétudes grandissantes quant aux perspectives économiques de nombreux pays en développement. Une diversification des produits de base atténuerait dans une certaine mesure la vulnérabilité d'un grand nombre de ces pays aux aléas du marché international.

70. La lutte contre la pauvreté est une des tâches les plus importantes qui incombent à la génération actuelle. La délégation iranienne a déclaré à plusieurs reprises que le seul moyen d'améliorer la situation mondiale serait d'établir des mécanismes destinés à mettre en application les multiples résolutions et plans d'action qui existent déjà.

71. M. MOJOUKHOV (Biélorus) affirme l'intérêt que porte son pays à la pleine intégration de son économie dans le système économique mondial. Le document A/49/330 constitue la première analyse détaillée des conditions nécessaires à cette intégration et représente une tentative appréciable d'analyse de l'information dont dispose le système des Nations Unies sur l'évolution du processus en Europe centrale et orientale. Le prochain rapport du Secrétaire général pourrait comprendre un chapitre supplémentaire, où figureraient les réponses des gouvernements des pays en transition aux actions entreprises afin d'intégrer leur économie à l'économie mondiale. Ceci permettrait de mieux connaître les intérêts particuliers de chacun de ces pays, qui se trouvent à des phases différentes du processus de transition.

72. D'autres représentants ont démontré que les processus de désintégration à l'intérieur des pays en transition ont été remplacés par des tendances à l'intégration sous-régionale et à la coopération interrégionale, fondées sur les principes de l'ouverture des marchés à la concurrence et de la libéralisation et la démocratisation des relations commerciales, financières, techniques et scientifiques. Ils ont également fait remarquer que le soutien apporté par les pays industrialisés au processus d'intégration à un système multilatéral n'a pas encore produit les résultats attendus. Il faut en particulier retenir l'intervention de la délégation allemande, qui a déclaré au nom de l'Union européenne qu'elle continuerait à apporter son appui au processus de réforme en Europe centrale et orientale et dans les nouveaux États indépendants, en leur fournissant une assistance technique et financière dans le cadre du système des Nations Unies mais aussi en leur ouvrant ses marchés.

73. De nombreux pays en transition ont besoin d'un soutien durable de la communauté internationale pour pouvoir mener à bien leurs activités de réforme. Le dialogue au sein des Nations Unies pourrait être axé sur la promotion et le renforcement d'une coopération mutuellement fructueuse entre les pays en développement et les pays en transition, avec le soutien des pays développés.

74. Le rapport entre les pays les moins avancés et les pays développés ne se résume pas à une relation de bénéficiaire à donateur. L'aide internationale doit être envisagée de manière moins restrictive afin de permettre aux pays en transition de s'intégrer à un système ouvert de commerce multilatéral. Le Bélarus, de même que les pays d'Europe centrale et orientale et les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), engage l'Assemblée générale à adopter une résolution de caractère universel sur le commerce international. De plus, il souhaiterait l'adoption d'une résolution plus équilibrée sur le développement durable et l'environnement.

75. Il est nécessaire de trouver des solutions aux problèmes que rencontrent les pays en transition dans leurs relations commerciales, économiques et financières avec leurs partenaires commerciaux traditionnels, notamment aux problèmes de la faiblesse des cours des quelques marchandises qu'ils peuvent aujourd'hui exporter sur le marché européen, de l'insuffisance de leurs réserves de devises et de l'importance de leur dette externe. Ces pays espèrent donc que le Groupe de travail spécial de la CNUCED sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement pourra remplir pleinement ses fonctions.

76. La décision adoptée par consensus l'année dernière concernant l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale reflète un changement d'orientation sur cette question. En conséquence, la délégation indonésienne a lancé un appel pour que soit renoué le dialogue sur la coopération pour le développement afin de conjuguer les intérêts nationaux et d'en tirer des avantages mutuels. Le Bélarus a pris part aux négociations de la Deuxième Commission visant à intégrer ce concept aux projets de résolution et à impliquer davantage les pays en transition dans la résolution de leurs propres problèmes, sans préjudice des intérêts des autres pays en développement.

77. La délégation bélarussienne propose la convocation d'une conférence régionale sur le développement durable des pays en transition. Cette proposition, qui vient s'ajouter à la décision de la Fédération de Russie d'organiser une conférence internationale sur la reconversion industrielle, pourrait venir renforcer de manière appréciable la coopération économique internationale.

78. M. AYEWAH (Nigéria) dit que son pays souscrit à la déclaration faite le 8 novembre 1994 par l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

79. Bien qu'il estime qu'il revient à chaque pays de résoudre ses propres problèmes d'établissements humains, le Nigéria engage la communauté internationale à aider à améliorer les conditions de vie et de logement dans les pays en développement. Les objectifs d'Habitat II ne pourront être atteints sans un tel soutien.

80. Pour parvenir à un développement industriel équilibré et écologiquement viable, objectif fixé par l'ONUDI, il faut promouvoir les investissements, le transfert de technologie et la valorisation des ressources humaines et créer un environnement national et international favorable. La situation de l'Afrique n'a pas permis d'atteindre ces buts. Cependant, conformément à la Déclaration de Yaoundé, l'ONUDI espère accorder une priorité élevée à l'industrialisation de l'Afrique et à la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie du

développement industriel de l'Afrique. Il est urgent d'adopter des mesures qui permettent de faire de cet espoir une réalité. Il est notamment important que l'ONUDI collabore avec les institutions financières africaines et étrangères et avec les organismes des Nations Unies, en particulier avec le PNUD, dont l'action dans le domaine du développement s'est jusqu'à présent révélée efficace.

81. M. Raichev (Bulgarie) prend la présidence.

82. M. TOURÉ (Mali) dit que son pays soutient la déclaration de l'Algérie qui exprime les préoccupations du Groupe des 77 et de la Chine.

83. Le Mali se félicite des efforts louables déployés par l'ensemble des pays du tiers monde pour augmenter de 17 % leur production agricole en 1993, même si le taux de croissance agricole n'a été que de 2 % pour l'Afrique entière.

84. La diminution de l'aide publique consentie à l'agriculture compromet la mise en oeuvre des programmes de réforme agricole des pays africains, dont le degré de dépendance à l'égard des importations alimentaires est élevé.

85. La communauté internationale doit aider les pays africains à valoriser leurs produits de base, qui constituent leur principale source de revenus à l'exportation, par le biais d'investissements et d'apports en technologie et en compétences techniques et commerciales. Les négociations entamées depuis la dernière session sur la création d'un Fonds de diversification des produits de base africains devraient aboutir au cours de l'actuelle session de l'Assemblée générale. L'adoption du texte final des accords d'Uruguay et la création de l'OMC rendent nécessaire une diversification des produits de base africains.

86. Bien que ces événements annoncent la libéralisation des échanges internationaux, ils constituent une source de préoccupation légitime pour les pays en développement en général et particulièrement pour les pays africains, qui sont pénalisés par l'Accord de Marrakech. Pour que les pays africains puissent surmonter leur handicap dans le nouveau système commercial international, qui sera caractérisé par une concurrence impitoyable, la communauté internationale, et plus particulièrement la CNUCED, devront accorder une aide prioritaire à ces pays.

87. La réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés mérite une attention particulière de la part de la communauté internationale. Il est nécessaire de mobiliser les ressources financières suffisantes tant au niveau du budget ordinaire des Nations Unies qu'au titre des ressources extrabudgétaires, en vue de faciliter les préparatifs aux niveaux national et régional, ainsi que la participation des pays les moins avancés à cette réunion.

88. Le Mali se félicite de la tenue prochaine du Sommet mondial pour le développement social et des dispositions envisagées pour célébrer la Journée et l'Année internationales pour l'élimination de la pauvreté.

La séance est levée à 18 heures.